CONSEIL COMMUNAL D'ETOY Du 17 juin 2013 à 20h00 Présidence : M. Jean-Marc SCHLAEPPI Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire communale Mme Ruchet, à la boursière Mme E. de Mestral ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

- 1. Appel
- 2. Procès-verbal de la séance du 18 mars 2013
- 3. Communications du Président
- 4. Communications de la Municipalité
- 5. Préavis municipal N° 03/2013 relatif à la gestion et aux comptes 2012
- 6. Rapport du Président
- 7. Rapport du Syndic
- 8. Election du Président
- 9. Election des Vice-Présidents
- 10. Election des scrutateurs
- 11. Election des scrutateurs suppléants
- 12. Election de la commission de gestion
- 13. Propositions individuelles

1. Appel

44 Conseillers participent à la séance, 6 excusés

M. J.-M. Schlaeppi : page 2101, modifier bas du paragraphe « pas possible d'adhérer à une S.A. sans statuts ».

Le procès-verbal est accepté à la majorité – 1 abstention

3. Communications du Président

Votre serviteur a reçu, comme tous les Présidents de Conseil du Canton, un mail de Mme la Conseillère d'état Mme Métraux sur les changements au niveau des législations.

Votre serviteur, les secrétaires du Conseil et de la Municipalité avons été conviés à deux séances fortes intéressantes sur les modifications de la LEDP ainsi que la LC.

Résultats concrets : notre règlement datant de 2007 va devoir être modifié et un groupe de travail soumettra à la Municipalité un projet de mise à jour du règlement du Conseil

A partir du 1^{er} juillet 2013, la nouvelle loi sur les communes entre en application et par défaut toutes les dispositions du règlement actuel qui seraient contraires à la loi révisée seront caduques dès le 1^{er} juillet 2013 et, sur ces points, les Conseils Communaux devront appliquer directement la loi sur les communes.

La séance d'information du 18 mai ainsi que les différents documents reçus de la part du canton me permettent de penser que le travail de mise à jour sera conséquent.

Cette nouvelle loi obligera tous les Conseils à posséder un règlement interne (à l'heure actuelle certains Conseils généraux n'en possèdent pas).

En gros et en très bref voici quelques modifications :

Clarification de la fonction d'élu, les procédures d'élections, de votations et droit d'initiative des membres du Conseil Communal :

- Dispositions donnant un fondement légal aux commissions du Conseil
- Des ajouts sur les relations intercommunales etc.

La procédure pour l'adoption d'un nouveau règlement ou la modification d'un règlement existant du Conseil Communal est la suivante :

- 1. Rédaction du règlement (réalisé par un groupe de travail)
- 2. Examen préalable par le Service des communes et du logement (SCL)
- 3. Préavis de la municipalité
- 4. Rapport d'une commission sur le préavis
- 5. Débat et décision du Conseil
- 6. Approbation cantonale

simple:

7. Publication dans la FAO, la publication fait partir le délai de requête de 20 jours auprès de la Cour Constitutionnelle uniquement, le référendum n'étant pas ouvert pour ce type de règlement

Je suis donc à la recherche d'un groupe de travail motivé afin de plancher sur ce nouveau règlement, les personnes intéressées sont priées de passer vers moi en fin de séance.

Votations du 9 juin :

Participation 37 %

Votations Fédérales

N° 1 objet : Election du Conseil fédéral refusé avec 84% de non N° 2 objet : Loi sur l'asile accepté avec 68% de oui

Votations cantonales

N° 1 objet : Contrôle de la validité d'une initiative 85 % oui N° 2 objet : Récolte de signatures (référendum facultatif) 79% oui N° 3 objet : Délai de vacance au Conseil d'Etat 94% oui N° 4 objet : Cour des comptes 94% oui

4. Communications de la Municipalité

a) M. Michel Roulet, Syndic

Personnel communal:

Pour succéder à Mme de Mestral, le poste de boursier a fait l'objet d'un appel d'offres qui a suscité plus de 40 candidatures. La Municipalité a engagé Mme Ingrid Ciampi de Lavigny à 60% dès le 1^{er} août. Mme Ciampi est employée chez une fiduciaire depuis 8 ans après avoir eu une expérience communale.

Centenaire:

Une délégation municipale a eu le plaisir d'accompagner M. le Préfet Pascal Dessauges au domicile de Mme Elsa Bähni pour lui présenter nos vœux pour son centième anniversaire. Nous avons dorénavant la preuve qu'il est possible de vivre un siècle à Etoy en gardant la forme.

La Municipalité a décidé de ne pas vous soumettre le préavis concernant cet objet pour les raisons suivantes :

- Le PPA (Plan Partiel d'Affectation) pour le secteur dans lequel est prévu ce centre n'est pas légalisé. Le résultat de l'examen préalable des services cantonaux n'est même pas connu.
- Un montant de CHF 1'500'000.00 est demandé pour financer la préparation du projet (cahier des charges, projet de contrat pour le partenariat privé-public, mise en place de la S.A., etc.). A ce stade, il n'y a pas CHF 1.00 pour les architectes ou les ingénieurs. Purement administratif.
- Pour autant que l'ensemble des communes participent notre engagement serait de :
 - Environ CHF 35'000.00 pour le projet
 - Environ CHF 750'000.00 pour l'investissement
 - Environ CHF 25'000.00 de couverture de déficit chaque année dès la mise en exploitation.
- La couche population de la péréquation a été introduite pour le financement des tâches des villes centre essentiellement dans les domaines de la culture et du sport. Et dès le 1^{er} objet, on sollicite la région. La Commune n'est pas disposée à payer une deuxième fois.

Police des constructions :

Le permis de construire a été accordé pour un lotissement de 37 logements à la Commune de Buchillon sur une parcelle privée située à Etoy et comprise dans le périmètre du Plan de quartier dit « Etoy Sud ».

Un permis de construire a été accordé à M. Stéphane Jeanmonod pour 2 villas à 2 appartements sur une parcelle située entre la route d'Allaman et le chemin de la Corniche. (Avant-dernière parcelle villa sur notre commune)

Urbanisme:

Modification du plan de quartier l'Oche et la Combe :

La Municipalité a reçu le résultat de l'examen préalable des services cantonaux. Quelques corrections de détails sont à apporter au dossier mais on peut considérer que la consultation s'est bien déroulée. Le projet a été présenté aux propriétaires privés dont les parcelles sont comprises dans le périmètre et quelques modifications seront apportées compte tenu de différentes remarques. Après un ultime contrôle par les services cantonaux, le dossier sera soumis à l'enquête publique.

Simple:

Révision du PAC Littoral Parc :

La CDAP a tenu 7 audiences entre mars et fin mai dernier pour traiter les oppositions à cette révision. J'ai participé à l'ensemble de ces séances et la Cour me paraît être allée au fond des choses et a écouté patiemment et longuement tous les arguments. Il faut espérer vivement que la Cour soit en mesure de réformer les décisions plutôt que de renvoyer tout le paquet au Canton. Les audiences sont terminées et les arrêts devraient tomber à la fin de l'été.

Géothermie profonde La Côte :

La Municipalité a été conviée à une séance d'information concernant l'évolution du projet. La Romande Energie a repris les parts de Sol E Forces Motrices Bernoise. La phase 3 du projet est lancée. Il s'agit de préparer toutes les demandes d'autorisations et de financement pour lancer le forage d'essai à Gland qui sera, en cas de résultat positif, suivi immédiatement de la réalisation du site d'exploitation. Les sites d'Etoy, Aubonne et Nyon pourraient s'enchaîner à un horizon 2020-2022.

Transports publics:

La Municipalité est intervenue dans le cadre de la consultation des horaires 2014-2015 pour demander la mise en circulation du S4 (cadence à 30 min) le week-end également.

b) M. J. M. Fernandez

Comptes postaux et bancaires	3'784'400.00
Débiteurs (Impôt foncier – taxes – épuration)	84'400.00
Impôts budgétisés Arriérés au 31.12.2012 Acomptes reçus à ce jour A encaisser	7'898'000.00 3'100'300.00 4'202'000.00 6'796'300.00
Emprunts à ce jour	7'375'000.00

c) M. R. Corthay

Salle polyvalente:

Le chantier a commencé au début du mois de juin.

La pose des échafaudages est réalisée sur les trois quarts du bâtiment.

L'entrée principale ainsi que le vestiaire ont été démolis et le sciage des murs en béton pour les sorties de secours côté nord a été effectué. La dépose de la toiture de l'appartement et des plaques d'Eternit du pan sud est quant à elle terminée.

d) M. P. de Mestral

Mini giratoire en Bellevue:

Les travaux sont terminés. L'éclairage public est installé. L'éclairement (unité d'éclairement est le lux) paraît fort et intense. Après vérifications par la Sefa, l'éclairement est aux normes. Cet effet, est lié à la couleur blanche et froide des Leds. Il faut donc s'y habituer. D'après des riverains, il y a plus de passage de piétons, notamment des coureurs qui font leur jogging de nuit.

Un marquage au sol provisoire a été posé. Le tapis de roulement définitif sera posé début octobre, le marquage définitif suivra.

e) M. L.-D. Martin

<u>Préavis 08/2012 – Crédit pour le remplacement d'une conduite</u> d'eau à Pra-Riondet :

A ce jour, la pose des conduites de gaz et d'eau avec les raccordements des privés est presque terminée. Dès cette semaine il sera procèdé à la pose des colleteurs eaux claires et eaux usées sur la partie « est » du chemin pour ensuite faire les travaux de réfection de la route.

<u>Préavis 11/2012 – Réfection de la Route de Villars :</u>

Pour ce chantier la pose de la conduite de gaz ainsi que des collecteurs eaux claires et eaux usées est terminée. Dès cette semaine il sera procèdé aux travaux relatifs au réseau d'eau, les divers raccordements privés pour ensuite s'attaquer aux travaux routiers.

D'autre part, ce lundi, le service cantonal des routes commence les travaux de remise en état de la route cantonale depuis la sortie du village (soit en continuité de la route de Villars) en direction de St-Prex.

elrinis.

La parole est donnée à M. Bernard Gmür (rapporteur) de la commission de gestion qui lit les conclusions.

La commission de gestion composée de Mmes R. Buchet, V. Elamly, V. Hüsler, MM B. Cuanoud, B. Gmür (rapporteur), T. Jakob (président) et L. Magnollay recommande au Conseil :

- 1. D'approuver la gestion et les compte communaux pour l'exercice 2012, ainsi que le bilan, tels que présentés :
- 2. D'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière ;
- 3. De relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

Discussion

La discussion commence par diverses questions sur les annexes du rapport de la Commission de Gestion qui sont présentées sous forme de PV des séances avec les questions posées aux Municipaux, leurs réponses ainsi que des suggestions faites à nos autorités.

- P. 5 M. F. Magnollay, le tableau comporte une erreur, 6^{ème} ligne, dissolution de réserves : il doit y avoir un + et non un 571'000.-Concernant le montant de CHF 190'000.00, attribution provision pour travaux futurs et non pas fonds de réserve. Pour le texte sous le tableau : retouches, le but est-il de démontrer qu'il ne reste pas grand-chose. Avez-vous eu une réponse ?
- M.F. Magnollay, dit avoir pris la peine de lire le rapport et lorsque celui-ci est ponctué et comporte des termes particulier il est d'autant plus attentif. 4ème paragraphe, p. 5, lit : « on peut ainsi se féliciter d'une gestion quasi exemplaire », cela sous-entend « peut mieux faire » « bien » « pas bien ».
- M. B. Gmür, concernant les remarques sur les chiffres, reconnait que M. F. Magnollay a raison et les accepte. Concernant l'autre remarque, peut paraître un peu ironique mais elle ne l'est pas tant que ça. On part d'un BONI de près de CHF 600'000.00 puis on place des montants dans les réserves (certaines obligatoires) puis on amorti, pour équilibrer les recettes. La question est de savoir si au bout du compte on a démontré qu'il ne reste pas grand-chose, la réponse est OUI. Le mot quasi concernant la gestion et de trop et le reconnait.
- M. P.Luthi demande comment tourner la phrase « attribution à des provisions» ?

simples

- M. J.M. Fernandez, p. 13 des comptes lettre H « Fonds de réserve pour travaux futurs ».
- M. F. Magnollay, p. 7, contrôle interne et externe efficace. Que fait la fiduciaire comme contrôle de la gestion financière des comptes. La fiduciaire est chargée du contrôle des comptes et non pas du contrôle de la gestion financière. C'est important.
- M. F. Magnollay, p 8. Fin page, est intéressé à savoir : on dit que les membres de l'association en question sont des entités publiques représentées par des fonctionnaires, participation de nos autorités aux travaux de l'association, cela se fait sur leur temps de travail ? – sont-ils indemnisés ? – travail privé ou communal ? Il est répondu que c'est du travail communal, pas d'indemnisation.
- M. F. Magnollay, p. 11, nouvelles suggestions avez-vous eu des réponses de la municipalité ?
- M. B. Gmür, c'est une demande formelle, ce sont des recommandations et strictement rien d'autres. Celle-ci devra à un moment ou à un autre se prononcer sur chacune des recommandations, pas ce soir car pas préparés, mais lors des prochaines séances lors des informations de la Municipalité, en début de séance.

La Municipalité est bien sur libre de donner une suite favorable ou non aux recommandations moyennant les explications d'usage.

Il a été répondu à la moitié des questions lors de l'année passée et cela a été relevé.

- M. M. Roulet, la commission de Gestion a fait un travail plus que fouillé cette année, néanmoins la transcription du texte n'est pas toujours tout à fait correct, voir par exemple p. 8, dernier chapitre, des rentrées financières Littoral Parc sont perçues par ce biais, laisse croire qu'il y a 3 types de perceptions alors que ce ne sont que des contributions d'équipement. De même le prix selon indexation et les impôts foncier notamment sont sortis du contexte. De même, l'arrêté « Bonny » a été en vigueur jusqu'en 2007 et non pas depuis 2007. Quelques mauvaises interprétations et imprécisions qui sont écrites et qui ne sont pas entièrement correctes, c'est embêtant.
- M. J.M. Fernandez, p 8 LEO HARMOS le programme est en cours d'application.

Annexe 2 p 3 2.4 liquidités, contrôle internet uniquement pour les comptes Banque – Poste. Il est étudié la possibilité pour que le Municipal des finances puisse consulter depuis chez lui.

2.6. Contentieux. Mauvaise compréhension, ce n'est pas à la fiduciaire, mais à un agent d'affaire à qui l'on transmet les factures impayées pour les commandements de payer.

Concernant l'archiviste ce n'est pas une fois par an, mais 1 x par mois.

Contrôle caisse 1 x par an par la fiduciaire lors du contrôle des comptes et divers contrôles surprises durant l'année par un Municipal.

Point concernant la commune de Pizy, elle est rattachée à

Aubonne (fusion)

p. 4 LEO cycle de 4 ans - c'est ARMOS qui a décidé de partager de la sorte.

P. 5 Interprétation : - côté gauche Aubonne ASSAGIE rapport « Microgis » - côté droite Aubonne encore en attente.

Pt concernant gestion 2013 pour le nouveau collège :

Amortissement collège fait rapidement et non sur 30 ans Lapsus pt 7 crédit d'étude déc. 2011 et non mars 2012

- M. J.-M Schlaeppi, annexe 2 2.5 jetons de présences!! Traitement pas satisfaisant pas de récapitulatif et donc pas de contrôle possible. Jusqu'à preuve du contraire, les jetons de présences des séances du Conseil (liste des présences) sont remplis par la secrétaire qui me les donne après et je les mets sur un tableau Excel ainsi que toutes les feuilles que vous remplissez lors d'une commission sont également mises sur un tableau Excel envoyé à la boursière, le total est fait, il y a un contrôle après, si la commission de gestion veut faire ce travail, volontiers. Particulièrement long comme travail et je ne comprends pas ; donnez des pistes.
- M. B. Gmür, c'est le risque de l'exercice : impression d'avoir mis trop d'annexes. L'idée était de privilégier l'entretien avec les Municipaux et de transmettre les PV à l'ensemble des Conseillers.

A bien entendu les remarques qui ont été faites. Des fois sur les plates-bandes de la commission des finances.

S'en sont tenus aux 3 points importants des tâches déléguées à la commission de gestion

Contrôle des comptes selon les critères du groupe :

Ecarts importants des chiffres

Travail dans d'excellentes conditions

Thématique de cette année, rencontre avec les Municipaux Panoplies des petites mesures prisent (en complément) par la

Municipalité pour compléter la police cantonale (fait avec intelligence).

Pas d'attaque vis-à-vis de la Municipalité. Très loin de là.

Jetons, étonnés qu'une somme soit arrivée sur son compte sans autres explication. Aimerait avoir un décompte de la boursière. (pour information ce montant est Non soumis à l'impôt).

Mme M.-L. Magnenat: apporte des précisions concernant l'ASSAGIE, elle n'a pas pris comme une attaque personnelle. Le Conseil a voté en 2010; p. 4 sont mis les compétences, et obligations, nulle part marqué que les 2 délégués issus du Conseil, doivent rendre compte au Conseil. Rapport de gestion p 6 il est souligné cela.

Pourquoi la construction de la nouvelle école selon la LEO : il faut créer de nouvelles classes et locaux (20 à 22 enfants par classe) + le regroupement des cycles sur le même site. Etoy fait partie des sites idéaux. M. Fernandez peut donner des infos succinctes.

Ouverture du site internet ASSAGIE pour mettre les PV accessibles à tous, cela serait déjà pour nous des infos.

Faire un compte rendu une fois par an (2 à 3 séances par an).

- M. J.-M. Schlaeppi, selon la nouvelle loi, la Municipalité peut parler au nom d'une association intercommunale.
- M. B. Cuanoud: but de transparence de mettre toutes les annexes malgré quelques imperfections.
 Jetons de présences, bien géré, mais globalement pas

d'informations automatiques.

- Remercie M. Gmür pour la rédaction des textes, pas une mince affaire.
- M. F. Magnollay, pas de malaise entre la commission des gestions et celle des finances, en aucune façon.
- Mme S. Thury, point s/suggestions p. 10 concernant USL (concernant les réservations de la salle polyvalente et les autres).
- M. B. Gmür lève toute ambiguïté à Mme M.-L. Magnenat pas d'attaque. Représentants élus pour un travail ailleurs (délégation) et aimerait avoir une info en retour Aimerait avoir le son de cloche du Municipal et aussi des représentants.
 - Vis-à-vis de M. F. Magnollay, reconnait ces grandes compétences dans le domaine de la fiduciaire.
- M. E. Hoyois, qui est délégué auprès de l'ASSAGIE attend également nos questions et suggestions.

Suggestion d'un nouveau collège, le fait de le construire sur notre commune, 2,5% d'intérêts pour la commune pour la location des salles (bon placement).

- M. J.M. Fernandez, 3 ½ % pour le nouveau collège (déjà fini) Futur collège, l'ASSAGIE, le taux sera appliqué selon le taux d'emprunt du jour, mais plus selon l'actuel.

Est-ce vraiment une bonne affaire. Pas un objet qui rapporte (pas un immeuble avec des logements). Investissement pour les enfants

- M. V. Payot est très étonné d'avoir tous les PV, cela fait plus de travail et nos Municipaux sont pris au piège. N'apporte rien, la transparence à des limites en plus est-ce légal.
- M. B. Cuanoud l'information reste confinée au sein du Conseil.
- M. J.-M. Schlaeppi, vous auriez dû préciser lors de la tenue des séances.
- M. B. Cuanoud déjà fait l'année passée, pas de remarques, pourquoi cette année? Mieux pour la compréhension, ne comprend pas les reproches.

simple

- M. C. Delétra, à V. Payot, comprend bien, 1ère année que l'on parle de la gestion et non pas seulement de la finance. Trouve intéressant mais peut être donné en lecture à la Municipalité avant impression. Débat intéressant.
- M. B. Gmür, présentation des comptes, sujets importants plus approfondis que les autres années et apprécie
- M. F. Magnollay, p. 17, attention à la couleur pour la lecture des chiffres.
 - P. 16, tourisme, solde qui reste à affecter à quoi ?
- M. M. Roulet, le montant sera attribué à une manifestation de la Commune, il ne sera pas donné en externe.
- M. F. Magnollay, P. 4 rose prélèvement pour fonds réserve abris salle polyvalente montant à contrôler 46760.- (texte !!)
- M. F. Magnollay, p. 5 location classes, soulève la question d'amortir l'emprunt en moins de 30 ans – loyers – sujet à étudier
- M. F. Magnollay, P. 7 Eaux pour tout le secteur pas uniquement pour la déchetterie mais aussi la Vaux-Lierre.

 Participation STEP régional : est-ce que cela bouge ?
- M. L.-D. Martin, séance au mois de juillet, STEP à Allaman, des informations suivront.
- M. B. Cuanoud, p. 13 blanche déchets selon les chiffres on voit très bien que le tri ce fait mieux (déjà 2010) qualité des infrastructures.
 - Encourager la municipalité pour la qualité des infrastructures
- M. F. Magnollay partie rose p. 12 plusieurs différences:
 plusieurs N° de compte ne sont pas corrects.
 p. 13, comprend pas le tableau en bas de page, le rapport de la

fiduciaire est plus pertinent (résultat négatif)

- M. L. Magnollay P3 blanche 22/49 09 Intérêt calculé aimerait avoir la façon de calculer, taux moyen — eau — égouts - documents de travail que la fiduciaire voit aussi.

Plus de questions ni de remarques, le débat est clos

L'assemblée est appelée à voter :

Point 1 : d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2012, ainsi que le bilan, tels que présenté

Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

Point 3 : de relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion et des comptes

Adopté à la majorité (une abstention)

6. Rapport du Président

Nous voici arrivé au terme de cette 2^{ème} année de législature. Je vous rappelle que nous l'avons commencée le 1^{er} juillet 2012

Le 8 octobre 2012, vous avez débattu et accepté les préavis suivants :

N° 01/2012, relatif à la nouvelle organisation structurelle et territoriale de la Protection Civile dans le Canton de Vaud (en deuxième lecture)

N° 07/2012, relatif à l'arrêté d'imposition pour 2013

N° 08/2012, relatif à la demande d'un crédit concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et du collecteur d'eaux usées (EU) et de la création de 2 places d'évitement dans le chemin de Pra-Riondet

N° 09/2012, relatif à la révision du règlement communal sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de la taxe au sac

<u>Le 5 novembre 2012</u>, vous avez débattu et accepté les préavis suivants :

N° 10/2012, relatif à la demande d'un crédit concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire et d'un trottoir le long de la route d'Allaman

N° 11/2012, relatif à la demande d'un crédit concernant les assainissements et les aménagements routiers de la route de Villars

<u>Le 17 décembre 2012</u>, vous avez débattu et accepté les préavis suivants :

ejainis

N° 12/2012, relatif au budget 2013

N° 13/2012, relatif à une demande de crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment scolaire sur la parcelle « Les Communaux »

N° 14/2012, relatif à une demande de crédit pour la réalisation des travaux de réfection de la salle polyvalente

Le 18 mars 2013, vous avez débattu et accepté les préavis suivants :

N° 01/2013, relatif à une demande de crédit (part d'Etoy) pour le financement des travaux de désodorisation de la STEP

N° 02/2013, relatif à une demande de crédit (part d'Etoy) pour financer la supervision et mise en ordre des armoires électriques de la STEP.

Et ce soir vous avez accepté la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2012.

Durant cette année le bureau du Conseil a participé à :

2 votations cantonales (5 objets)

3 votations fédérales (8 objets)

Ce qui se traduit par 4 dimanches de dépouillement (une année calme)

Cette année votre Conseil a approuvé 12 préavis dont 7 demandes de crédits participant à la dynamique de notre village et concernant ses infrastructures et son patrimoine. J'aimerais ici vous remercier pour votre travail de Conseillers que ce soit lors de commissions ou des débats ici même. Il est important que le débat se fasse et puisse même quelquefois durer.

Votre pouvoir législatif est grand et important, vous pouvez accepter, modifier, refuser ou proposer un préavis, un projet et la nouvelle loi sur les communes ne fera que renforcer vos prérogatives.

Pour ma part je trouve agréable que l'on puisse travailler dans cette commune d'Etoy entre les pouvoirs exécutif et législatif sans tentative de blocage tel qu'ils peuvent exister dans d'autres communes. Un grand merci à mon bureau toujours présent et efficace pour les nominations de Commissions et les dimanches de dépouillements.

7. Rapport du Syndic

Nous arrivons au terme de la 2^{ème} année de la législature. Le Conseil s'est réuni à 5 reprises et a traité des sujets importants. Plus de 4,5 millions de crédits extrabudgétaires ont été accordés.

Les 3 chantiers d'infrastructures routières et conduites sont en cours (Rte d'Allaman – Rte de Villars – Ch. de Pra-Riondet). Les travaux de rénovation de la salle polyvalente ont débuté et la 2ème étape du collège les Communaux est à l'enquête publique depuis vendredi dernier. La procédure de soumission publique est en cours et le résultat sera connu début juillet. Un préavis sera établi.

Après un résultat comptable 2011 exceptionnel et record pour la commune, celui de 2012 peut être qualifié de juste correct. Une marge d'autofinancement est nécessaire pour une commune et nous espérons que les résultats futurs ne se péjoreront pas. Un rééquilibrage des charges Canton-Communes est indispensable et nous sommes impatients d'en connaître les grandes lignes. Cependant, les bribes qui filtrent des négociations n'incitent pas à un grand optimisme.

La nouvelle gestion des déchets mise en place en début d'année s'est déroulée correctement. Il faut néanmoins attendre une année complète pour tirer un 1^{er} bilan.

L'équipe municipale a été fortement sollicitée et je remercie mes collègues pour leur collaboration, leur motivation et leur engagement à gérer les affaires communales. Si la grande majorité des administrés nous rendent la tâche agréable, nous déplorons qu'une petite poignée d'entre eux s'avèrent procéduriers à l'extrême et nous prennent beaucoup d'énergie et de deniers publics.

Je vous remercie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour votre collaboration et les excellentes relations que nous continuons d'entretenir. La Commune ne fonctionnerait pas sans une équipe de collaborateurs (trices) motivée et disponible et un grand merci à toutes et tous. Un grand merci à Mme Elisabeth de Mestral qui a établi son 23ème et dernier bouclement. Tous nos vœux pour votre avenir.

Merci encore à toutes les personnes qui assument des tâches bénévoles auprès des sociétés locales ou de divers organismes ou associations. Votre engagement contribue à rendre la vie d'Etoy agréable et animée.

Je souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances d'été.

8. Election du Président

Selon notre règlement, le Président du Conseil Communal est élu pour 1 an et est rééligible 4 fois consécutivement.

J'arrive au terme de ma 4^{ème} année et étant encore rééligible, j'accepte volontiers un nouveau mandat, si vous souhaitez, bien entendu, me renouveler votre confiance.

Je vous demande de ne pas interpréter ces paroles comme un empêchement à d'autres propositions d'être émises et je ne voudrais en aucun cas gêner quelqu'un dans des vocations politiques communales.

M. V. Payot propose pour la 5ème année M. J.-M. Schlaeppi

Pour cette élection, la présidence de ce Conseil est remise à Mme A. Daiz 1ère vice-présidente,

M. J.-M. Schlaeppi est élu Président à la majorité

M. R. Demont a obtenu 1 voix.

9. Election des Vice-Président

Selon notre règlement, les Vice-Présidents sont élus pour 1 an et il n'y a aucune restriction pour la réélection de ceux-ci

1 er Vice-Président :

M. V. Payot propose Mme A. Daiz

Acceptation de la procédure simplifiée à l'unanimité

L'élection se fait à mains levées

Mme A. Daiz est élue 1ère Vice-Présidente à l'unanimité

2ème Vice-Président :

Mme A. Daiz propose M. T. Cretegny

Acceptation de la procédure simplifiée à l'unanimité

L'élection se fait à mains levées

M. T. Cretegny est élu 2^{ème} Vice-Président à l'unanimité

10. Election des scrutateurs

Mme Y. Amstutz propose Mme E. Glauser M. Lepori propose Mme I. Golay

Acceptation de la procédure simplifiée à l'unanimité

L'élection se fait à mains levées

Mmes E.Glauser et I. Golay sont élues scrutatrices à l'unanimité

11. Election des scrutateurs suppléants

M. V. Payot propose Mme S. Thury Mme E. Glauser propose Mme Y. Amstutz

Acceptation de la procédure simplifiée à l'unanimité

L'élection se fait à mains levées

Mmes S. Thury et Y. Amstutz sont élues scrutatrices suppléantes à l'unanimité

12. Election de la Commission de Gestion

Selon notre règlement la commission de gestion est composée de 7 membres. Elle est élue pour 1 an et est rééligibles 2 fois. En 2012-2013 elle était composée de :

Mmes R. Buchet, V. Elamly, V. Hüsler et MM T. Jakob, B. Gmür, L. Magnollay, B. Cuanoud.

Sont rééligibles selon art. 44 : Mmes V. Elamly, V. Hüsler MM. L. Magnollay, B. Cuanoud, B. Gmür

M. B. Cuanoud propose M. D. Dubugnon

M. T. Jakob propose Mme V. Elamly, Mme V. Hüsler,

M. L. Magnollay, M. B. Cuanoud

Mme E. Glauser propose Mme C. Bärtschi

M. L. Magnollay propose M. N. Dutoit

M. (impossible de déterminer qui) Propose M. F. Blanc

ejdiugs

Sont élus à bulletins secrets :

Mme V. Elamly	41 (voix)
Mme V. Hüsler	40
M. B. Cuanoud	40
M. D. Dubugnon	40
M. L. Magnollay	38
M. F. Blanc	37
M. N. Dutoit	37

Non élue : Mme Christiane Bärtschi 7

13. Propositions individuelles

- M. B. Cuanoud note une amélioration dans la rédaction des PV, il informe qu'un de nos concitoyens (M. Daniel Schmäh) a gagné le « Bol d'Or ».
- M. F. Magnollay, concernant la nouvelle loi sur les Communes, ya-t-il un modèle mis à disposition par le canton?
- M. J.M. Schlaeppi, oui et on a l'obligation de prendre ce modèle.
- M. F. Magnollay, Panneau d'affichage (pilier public) au nord du village qui était sur le bâtiment anciennement la Sauge sera-t-il remplacé?
- M. M. Roulet, le nouveau propriétaire ne veut pas en mettre sur sa façade. Il en existe un au centre du village et un autre à la route de la Plantay. Pense que c'est largement suffisant, il existe également Internet.
- M. F. Magnollay, ce sont des infos pour les habitants. Concernant le chemin des Ecoliers, la procédure est-elle toujours en cours.
- M. M. Roulet, il y a 2 mois une commission est venue sur place.
- M. F. Magnollay, que sont les travaux vers le pont du ciel, vers la ligne CFF
- M. M. Roulet, sur la partie ouest, arrivée jusqu'au pont du ciel, actuellement à cause des travaux (Ecole Internationale), pour accès pompiers, mais il est prévu un portail. Accès jusqu'en début d'année.
- M. T. Cretegny, chemin Farabosse, interdiction actuelle pourquoi?
- M. L.-D. Martin, volontairement accès encore fermés parce que l'on doit ensemencer ce cheminement selon demande du garde forestier.
- M. J.-M. Schlaeppi, des formulaires pour les jetons de présences, sont à disposition pour tout changement de références bancaires.
- M. C. Delétra, soulève le problème de la chaleur dans les locaux ce soir. Ouverture des fenêtres plus tôt dans la journée. Réunions, environs 18 séances avec ADCV et UCV, le Canton dit NON à tout, ne pas se coucher devant celui-ci.

- M. R. Demont, soulève le problème du bus, sur lequel il y a des publicités, les publicitaires remarquent que celui-ci est rarement vu en ortériour, but de la publicité être vue

en extérieur, but de la publicité être vue.

- M. M. Roulet, le bus a été financé par les PUB. Il est surtout utilisé par le centre des jeunes. Effectivement pour le voir plus il faudrait le stationner sur la place du village et ainsi occuper une des places réservées aux clients des magasins.

- M. C. Delétra, relève le super projet du centre des Jeunes (Etoy-Gimel-Aubonne), qui prévoit un voyage humanitaire au Burkina-Faso. Lors du repas de soutien il a été récolté env., 4 5'000.-francs. Merci à tous.
- M. B. Gmür, recommandation de la commission de gestion, il désire recevoir une réponse dans l'année en cour. Cela ne doit pas rester lettre morte.
- La Municipalité prend en compte les suggestions et s'engage à donner réponse.
- M. D. Grand, qui se dit « obsédé textuels » nous fait lecture d'un texte de son cru sur « La déchet-réalité ».

Séance levée à 22h00

Prochain rendez-vous : lundi 09 septembre 2013 à 20h00

Le Président

Jean-Marc Schlaeppi

La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz